





MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

LETTRE

DE

M. DE MIRBECK,

*Commissaire national-civil, délégué
par le Roi aux Isles Françoises de
l'Amérique sous le vent.*

A M. BERTRAND,

Ci-devant Ministre de la Marine.

J. E. T. F. R. E.

DE

M. DE MIRBECK

Commissaire des Contributions Directes

de la Ville de Paris

à l'Administration des Contributions Directes

A. M. B. R. T. R. A. N. D.

Administrateur des Contributions Directes

il faut bien que je vous réponde et que je découvre , malgré moi, vos intrigues et vos coupables manœuvres, en déchirant les voiles criminels qui vous enveloppent.

Quelles qu'en soient les conséquences, j'espère qu'on ne me les imputera pas. Je ne franchirai point les bornes d'une défense légitime ; la vérité seule et mon devoir me dirigeront dans l'explication des faits que vous m'avez forcé de mettre sous les yeux du public.

PREMIÈREMENT, vous débutez ainsi (p. 23 de vos observations) » J'entends dire que les deux commissaires du roi, nouvellement revenus de St-Domingue, doivent se plaindre de moi : c'est » encore une nouvelle *machination*, arrangée, » sans doute, par des personnes très-connues et » très-expertes en ce genre, etc. «

R É P O N S E :

Quoi ! M. Bertrand, vous d'abord avocat, ensuite juge, puis intrigant, puis intendant, etc., vous croyez à tous les *on dit* ! En ce cas là, votre symbole doit être fort long. Au reste, il n'y a que le cri de votre conscience troublée par la crainte, qui ait pu vous dire une chose, qui n'étoit pas dans mon caractère, ni dans ma pensée.

Quoiqu'il en soit, je suis incapable de me prêter à ce que vous appelez *machination*. Mes principes et ma conduite, toujours inébranlables et purs, me mettent à l'abri de vos soupçons à cet égard.

SECONDEMENT, vous dites (p. 25) » J'apprends, » dans le moment, que *le sieur* Mirbeck, l'un des » commissaires du roi revenus de Saint-Domingue,

» a été seul admis à la barre de l'assemblée, le
 » 26 de ce mois, dans la séance du soir, et y a
 » prononcé un discours, dans lequel il s'est permis
 » d'articuler des plaintes contre moi «.

R É P O N S E :

Cela est faux. Mon discours, imprimé par ordre de l'assemblée nationale, prouve que je n'ai articulé aucune plainte contre vous personnellement. Voici comment je me suis expliqué, pages 10 et 35 de ce discours.

Page 10 : » Nous paroissions totalement abandonnés de la France. Le ministère n'a répondu à aucune de nos lettres, et ne nous a donné aucun signe de vie, depuis notre départ «.

Je vous demande, Monsieur, si ce fait est vrai ou non. Vous convenez (page 27) qu'il est vrai, en cherchant, comme de raison, à excuser votre silence. Donc, je n'ai pas tort.

Page 35 : En parlant des motifs, qui ont nécessité mon retour, J'ai dit » dans cet état des choses, » considérant qu'il n'y avoit plus de force publique » à Saint-Domingue, vu l'absence prochaine et la » nullité actuelle du pouvoir exécutif, la suspension » générale de la justice, la dilapidation des finances, » l'insurrection des troupes; voyant d'ailleurs nos » pouvoirs contestés, notre caractère méconnu, » notre autorité méprisée, toutes les loix violées; » ne pouvant plus agir; *ne sachant que penser de* » *l'oubli de la France à notre égard*, Nous avons » délibéré, M. Roume et moi, de venir rendre

» compte au roi et à l'assemblée nationale, de notre
» conduite et de nos opérations «.

Je demande si un fonctionnaire public, soumis à la loi sévère de la responsabilité, pouvoit s'exprimer d'une manière plus modérée, dans les circonstances où je me trouvois. Falloit-il que je me sacrifiasse, avec mes deux collègues; que je trahisse la vérité, les intérêts de l'état, pour justifier, aux yeux du public et de l'assemblée nationale, un ministre coupable, *de son propre aveu*, d'un funeste silence qui a altéré la confiance dont nous jouissions, compromis notre sûreté et le salut de la colonie?

TROISIÈMEMENT, vous exposez (dans la même page 25) » qu'on vous a affirmé, très-positivement, » que *le sieur* Mirbeck avoit dîné, ledit jour 26, » chez M. Raimond, MULATRE TRÈS-CONNU, avec » MM. Servan, Brissot, etc. «.

R É P O N S E :

1°. Je ne relève pas l'affectation grossière avec laquelle vous qualifiez *de sieur*, un homme revêtu d'un caractère que vous devez respecter. Vous sentez l'avantage que j'aurois, si je voulois vous répondre sur le même ton; mais cela est trop au-dessous de moi.

2°. Ce ne seroit pas un crime d'avoir dîné chez M. Raimond, *mulâtre très-connu*, et si le fait étoit vrai, je ne croirois pas devoir m'en défendre; mais la vérité est que je n'ai jamais été chez lui.

J'ai constamment refusé de le voir et de lui parler, avant mon départ de France pour St-Domingue; et

cela, afin d'éviter les soupçons et les discours des malveillans. Je ne l'ai vu qu'à mon retour. Il s'est présenté chez moi, sans y être annoncé. Je ne le connoissois pas. Un de mes amis, qui l'accompagnoit, me dit : c'est M. Raimond, créole d'Aquin, et habitant de Jacmel, dont vous avez dû entendre parler. Il m'en fit un éloge, que ce créole a justifié, à mes yeux, par son extérieur décent et la justesse de ses réflexions sur les désastres de St-Domingue.

Quant à M. Servan, je n'ai pas l'avantage de le connoître ; je ne l'ai jamais vu ; mais je connois son nom que je révère. Ce nom, illustré par les talens et les vertus, en vaut bien un autre.

QUATRIÈMEMENT, vous soutenez (page 26) » que
 » mes plaintes sont dépourvues de raison et de
 » fondement ; que vous n'avez jamais eu connois-
 » sance de la promesse *extraordinaire*, que je pré-
 » tends nous avoir été faite, de nous expédier, tous
 » les quinze jours, un *avis* «.

R É P O N S E :

Je n'ai pas dit que vous aviez eu connoissance de cette promesse ; c'est M. Thévenard, votre prédécesseur, qui nous l'a faite, d'une manière si publique et si souvent répétée, que vous seul êtes capable d'élever des doutes à ce sujet.

Au surplus, j'ose invoquer le témoignage de cet ancien et respectable ministre. Eclairé par son expérience, animé par les principes que lui dictoient sa sagesse et sa prudence, il sentoit qu'il étoit d'une importance majeure de conserver à la France sa

marine et ses colonies, et qu'il ne falloit rien négliger pour un objet si intéressant. Son cœur pur ne lui a jamais permis de descendre dans les profondeurs de la politique affreuse, qui consailloit la ruine de ces établissemens précieux, pour opérer, à coup-sûr, la contre-révolution en France. Il ne trouvoit pas, comme vous, *extraordinaire* d'entretenir, avec nous, au moyen des *avisos*, une correspondance active et sûre. Il trouvoit, au contraire, cette mesure utile : il vouloit nous seconder, par tous les moyens qu'il pouvoit avoir à sa disposition ; et vous, vous nous avez lâchement abandonnés.

Ce n'est pas après-coup, ce n'est pas à l'assemblée seule que nous avons porté nos plaintes sur l'inexécution de la promesse qui nous avoit été faite de nous expédier des *avisos*. Nous vous les avons adressées à vous-même, de St-Domingue, dans une dépêche officielle du premier février dernier. Voici comme nous nous sommes expliqués à la fin de cette lettre :

» Mais si, d'un côté, nous travaillons, sans relâche,
 » à conserver à la France les restes de l'importante
 » colonie de Saint-Domingue, à resserrer de plus
 » en plus les nœuds qui doivent l'attacher à la mère-
 » patrie ; de l'autre, *nous avons lieu de nous plaindre*
 » *de ce que nous ne recevons aucune nouvelle de*
 » *France*. Cependant, on connoissoit tellement l'im-
 » portance de nous tenir instruits de tout ce qui
 » s'y passoit, qu'il avoit été arrêté par le comité
 » colonial et qu'il avoit été convenu, avec M.
 » Thévenard, qu'il nous seroit expédié tous les
 » quinze jours un *aviso*, et on ne l'a pas fait : *nous*
 » *sommes toujours dans l'attente* «.

Voilà, Monsieur, ce que nous vous écrivions de St-Domingue, il y a environ cinq mois, et dans un moment où l'assemblée nationale avoit déjà pris sur cette colonie des déterminations qui devoient nous servir de règle, et que vous nous avez laissé ignorer. D'après cela, Monsieur, comment avez-vous osé dire que *mes plaintes sont dépourvues de raison et de fondement* ?

CINQUIÈMEMENT, vous répétez (pages 26 et 27)
 » Quant au silence, dont *le sieur* Mirbeck m'accuse,
 » la vérité du fait est que j'ai reçu, le 16 janvier,
 » une lettre des commissaires du roi, datée du len-
 » demain de leur arrivée à St-Domingue (29 9bre.)
 » etc. — Il est vrai que je n'y ai pas répondu, etc. «.

R É P O N S E :

Je vous répète, à mon tour, qu'il falloit y répondre, et que tout ce que vous dites, pour excuser votre conduite, à ce sujet, est d'une mauvaise foi insigne.

SIXIÈMEMENT, vous dites (page 28) » Leur seconde
 » et dernière lettre, du 23 décembre, m'est parve-
 » nue le 14 mars, et j'en ai accusé la réception,
 » le 15, jour de ma retraite du ministère, par une
 » lettre que leur départ ne leur a pas permis de
 » recevoir «.

R E P O N S E :

J'ignore si vous avez reçu toutes nos lettres. La vérité est que nous vous avons adressé, successivement en *duplicata*, SEPT dépêches officielles, et de plus TROIS lettres particulières.

De votre propre aveu, vous n'avez répondu qu'à

une seule, à la seconde; et vous convenez que nous n'avons pas pu recevoir cette réponse.

J'ai donc eu raison de dire que le ministère et la France paroissent nous avoir abandonnés.

SEPTIEMEMENT, vous ajoutez (à la même page 28) ce qui suit : » Je pourrois me plaindre, à mon » tour et avec bien plus de fondement, de n'avoir » reçu aucune réponse des commissaires à la lettre » que je leur écrivis, le 24 octobre, pour leur an- » noncer que j'avois réduit à 1,042 liv. *la demande* » *exorbitante de 2,084 liv., formée par le sieur* » *Mirbeck, pour ses frais de voyage de Paris à* » *Brest*; tandis que le même voyage, fait par les » quatre commissaires envoyés aux isles du vent, » n'avoit coûté que 1,721 liv. 13 s. Je suis bien con- » vaincu qu'une réduction aussi légitime, loin de » désobliger le sieur Mirbeck, n'a fait qu'édifier » son *patriotisme*. Mais je regrette de ne pouvoir » pas citer une réponse de lui à ma lettre du 24 » octobre, dans laquelle ce sentiment soit exprimé «.

R E P O N S E :

Ce paragraphe, résultat combiné d'une méchanceté noire et réfléchie, est le comble de l'imposture et de la scélératesse.

D'abord ce n'est pas un *seul*, mais bien *trois* voyages, que j'ai faits de Paris à Brest et de Brest à Paris.

En second lieu, *je n'ai jamais formé aucune demande, à ce sujet*. Vous le savez; et cependant, pour me rendre défavorable, vous avez eu recours à un mensonge, que vous avez enveloppé sous les formes extérieures d'une vérité apparente.

La hardiesse de votre assertion a étonné tous les honnêtes gens, qui me connoissent : ceux qui m'en ont parlé ont été saisis d'horreur, à la vue des pièces qui me justifient. Je vais les rappeler ici pour vous confondre et éclairer le public que vous avez indignement trompé.

Tout le monde est instruit des démarches, que M. Thévenard, votre prédécesseur immédiat au département de la marine, a faites, vis-à-vis de moi, pour m'engager à accepter la mission honorable qui m'a été confiée, de ma résistance à cet égard, et des moyens qu'on a employés pour la vaincre.

Le désir de me rendre utile à la patrie, l'emporta enfin sur toutes les considérations qui autorisoient cette résistance.

Je jouissois, en paix, d'un état, établi sur les bases d'une confiance universelle, que rien ne pouvoit altérer. J'ai tout abandonné, tout sacrifié, en faveur d'un si grand intérêt.

Je faisois mes dispositions, pour me rendre promptement à ma destination, lorsque je fus informé, par plusieurs membres de l'assemblée nationale constituante, qu'elle alloit s'occuper incessamment d'un nouveau travail sur les colonies; que, selon les apparences, le décret du 15 mai seroit révoqué, et que le départ des commissaires seroit suspendu.

J'en informai, à mon tour, le ministre, qui exigea, pour sa responsabilité, que je me rendisse à Brest, pour y attendre les ordres du roi. Je m'y rendis : *premier voyage.*

À mon arrivée, j'y reçus une lettre, datée du

28 août 1791, par laquelle M. Thévenard m'annonçoit et à mes deux collègues » que l'assemblée » nationale avoit décrété, le même jour, que notre » départ pour St-Domingue seroit provisoirement » suspendu «.

Dans cette position des choses, nous pensâmes qu'une discussion importante alloit s'ouvrir sur les colonies, et qu'il seroit utile à l'objet de notre mission qu'un de nous se transportât à Paris, pour y suivre, tant auprès du comité colonial que de l'assemblée nationale, les travaux relatifs à cette discussion. Le choix tomba sur moi. Je partis, de Brest, le 9 septembre, pour me rendre à Paris. A mon arrivée, j'écrivis à M. Thévenard la lettre suivante, datée du 15 du même mois de septembre: » M. l'assemblée nationale ayant suspendu, par un » décret du 28 août dernier, notre départ pour » St-Domingue, mes collègues et moi avons délibéré » et arrêté que je me rendrois à Paris, pour y suivre » les travaux, relatifs aux colonies; que j'y attendrois les ordres ultérieurs de l'assemblée et les » vôtres, etc. *Deuxième voyage.*

J'ai employé, avec zèle, le tems, qui étoit à ma disposition, pour prendre tous les renseignemens qu'il étoit possible de me procurer.

Le 2 octobre suivant, j'ai eu l'honneur d'être présenté au roi et de prendre congé de sa majesté.

Le 3, on m'a remis nos commissions et nos instructions; et je suis parti. *Troisième voyage.*

Ces trois voyages ont été connus dans le tems, et leur objet a été public, ainsi qu'il est constaté

par les journaux. Je crois devoir reproduire ici leur témoignage, pour ne laisser aucun doute sur la vérité de cette assertion.

Dans le Moniteur du vendredi 26 août 1791, n^o. 238, on lit ce qui suit :

» MM. de Mirbeck , Roume de Saint-Laurent , et
 » Saint-Léger , nommés commissaires du roi pour
 » l'isle de Saint-Domingue , viennent de partir pour
 » se rendre à leur destination.

» En acceptant cette importante mission , M. de
 » Mirbeck a prouvé ce que peut l'amour de la pa-
 » trie , enflammé par l'ardeur de la gloire. Aban-
 » donner les avantages d'un état brillant de succès ;
 » s'arracher à sa famille , à ses amis , et à toutes les
 » jouissances d'une vie paisible et heureuse ; braver
 » les périls et la mort pour servir l'état , c'est don-
 » ner , à-la-fois , l'exemple d'un grand courage et
 » d'un beau dévouement «.

Dans la feuille du vendredi , 16 septembre , n^o. 259 , on lit :

» MM. les commissaires du roi , délégués pour
 » les isles françoises de l'Amérique sous le Vent ,
 » étoient près de s'embarquer , à bord de la Gala-
 » théé en rade à Brest , lorsqu'on leur a notifié le
 » décret de l'assemblée nationale ; du 28 août der-
 » nier , qui suspend provisoirement leur départ.

» Ils ont député M. de Mirbeck , l'un d'eux , à
 » Paris , pour y attendre les ordres ultérieurs de
 » l'assemblée nationale , et repartir aussi-tôt qu'ils
 » seront expédiés «.

Enfin , dans la feuille du mardi 4 octobre , n^o. 277 , on trouve ce qui suit :

Paris , ce 3 octobre 1791.

» M. de Mirbeck , commissaire délégué pour
 » Saint-Domingue , a eu l'honneur d'être présenté
 » au roi , par M. de Lessart , ministre de l'inté-
 » rieur , et de prendre congé de sa majesté «.

D'après une telle notoriété , comment avez-vous pu insinuer que je n'avois fait qu'un seul voyage , et dire ensuite , contre le témoignage de la vérité et de votre conscience , que j'avois formé une *demande exorbitante de 2,084 livres* , pour les frais de ce voyage , tandis que je n'ai jamais formé aucune demande de cette nature , et que vous le saviez très-bien ? En voici la preuve.

En arrivant à Brest , au mois d'octobre dernier , mes deux collègues m'instruisirent de la malveillance décidée que leur avoit témoigné M. Redon , intendant de la marine , et des difficultés qui s'étoient élevées , entre eux et lui , pour le paiement de leurs frais de voyage. Je leur répondis que je ne voulois pas entrer dans des discussions de ce genre , qu'elles étoient indignes de notre caractère.

Le 15 du même mois d'octobre , M. Redon écrivit à M. Roume : » Monsieur , les ordres que
 » j'ai reçus du ministre , concernant les frais de
 » route que vous réclamez , sont d'en user avec
 » vous , comme avec les commissaires qui sont
 » partis pour les isles du Vent. Il m'est infiniment
 » pénible de trouver , dans la comparaison que je
 » fais de leur état de dépense , avec celui que vous
 » me présentez , une différence si considérable ,

» que je ne crois pas avoir l'autorité suffisante pour
 » prononcer, sans peut-être me compromettre.
 » Je vous ai fait proposer, par M. *Amyot*, de vous
 » faire donner collectivement un à-compte de
 » 2,000 livres; sauf au ministre, à qui j'en ai rendu
 » compte, à vous faire remettre le surplus à Saint-
 » Domingue. Je suis encore prêt à réaliser cette
 » offre; et je désire bien que vous ne voyez, dans
 » la difficulté que je vous fais éprouver avec beau-
 » coup de regret, que la crainte d'un administra-
 » teur, qui ne peut rien prendre sur lui, sans
 » courir risque d'être blâmé ou d'en répondre.

» M. de *Saint-Léger* vient de m'écrire sur le même
 » objet. Je présume que M. de *Mirbeck* le fera
 » également. Je vous serai obligé de vouloir bien
 » leur communiquer ma lettre.

» J'ai l'honneur d'être, etc. Signé REDON «.

Je déclare que je n'ai pas vu M. *Redon*, que je
 ne lui ai pas écrit, et que je ne lui ai rien demandé.
 Cela est constaté par la lettre suivante que je vous
 ai adressée, le 16 du même mois d'octobre der-
 nier.

» Monsieur, il s'est élevé, entre mes deux col-
 » lègues et M. *Redon*, une discussion d'intérêt,
 » à laquelle je n'ai pris et ne veux prendre aucune
 » part. Ils se sont présentés, chez lui, pour réclamer
 » leurs frais de route et les miens. Il leur a de-
 » mandé des détails. Ils les lui ont envoyés, dans
 » la forme qu'il avoit paru désirer, et ils lui ont
 » écrit.

» Il leur a fait une réponse, qui les a vivement

» affectés. Il leur a offert de nous donner, *collec-*
 » *tivement*, un à-compte.

» M. *Amyot* est venu m'en faire la proposition,
 » de la part de M. *Redon*. J'ai répondu à M. *Amyot*,
 » (en présence de M. de Marigny, commandant
 » de la marine à Brest, de M. de Cambis, capitaine
 » de vaisseau, et de mes deux collègues :) que *je*
 » *n'avois rien demandé*, que je n'avois pas besoin
 » d'à-compte, et que je ne recevois rien, *collec-*
 » *tivement*, mais individuellement; qu'en matière
 » d'intérêt, et en cas de responsabilité, chacun y
 » doit être pour son compte; et qu'enfin je me
 » contenterois de ce qui me seroit alloué; *mais*
 » *que je ne toucherois rien avant*.

» Je dois vous expliquer les motifs, qui ont dé-
 » terminé le voyage de Brest à Paris, et le retour
 » de Paris à Brest.

» Nous étions près de nous embarquer, lorsqu'on
 » nous a notifié le décret, qui suspendoit provisoi-
 » rement notre départ. Instruits que quatre comités
 » étoient réunis, pour examiner et approfondir l'im-
 » portante affaire des colonies, *nous délibérâmes*
 » *d'envoyer un de nous à Paris*, pour y suivre les
 » travaux, relatifs à cette affaire: nos instructions
 » nous y autorisoient. Le choix tomba sur moi, et
 » je partis. Mon départ de Brest et son objet, ont
 » été annoncés au ministre, au public, par les jour-
 » naux, et à l'assemblée nationale, qui a loué notre
 » zèle, ainsi que les membres des comités réunis.

» La suspension provisoire de notre embarque-
 » ment ayant été levée, j'ai eu l'honneur d'être
 » présenté à sa majesté, de prendre ses ordres; et

» je suis reparti, le lendemain, avec les dépêches
» qui m'ont été remises.

» *Je demande, Monsieur, si les frais de ces deux*
» *voyages doivent m'être remboursés ou non.*

» *Ce que vous déciderez, à cet égard, sera ma*
» *loi ; je m'y sou mets d'avance.*

» Signé, DE MIRBECK «

Au lieu de répondre à cette lettre de confiance, dictée par la délicatesse, vous nous avez adressé, à Brest, le 24, une dépêche officielle, qui nous est parvenue à Saint-Domingue : elle est conçue en ces termes :

» Je vous adresse, Messieurs, au hasard, cette
» lettre à Brest, où j'espère que vous n'êtes plus.
» S'il en étoit autrement, je regretterois beaucoup
» que M. de Mirbeck eût quitté le port, où vous
» auriez reçu vos paquets à tems, pour partir avec
» l'avis, qui doit être à moitié route de Saint-
» Domingue. Il seroit encore malheureux que la
» formalité de sa présentation au roi, ayant re-
» tardé son départ d'ici, il eût éprouvé, dans sa
» route, des difficultés que j'ignore, et qui ont fait
» qu'il n'est arrivé à Brest que le dixième jour.
» Quoiqu'il en soit, je charge M. Redon de faire
» payer à MM. Roume et de Saint-Léger, le mon-
» tant de leurs mémoires, pour frais de route,
» loyers de voitures, et transport d'effets. Mais je
» n'ai pu allouer que la moitié des 2,084 livres, que
» M. de Mirbeck a demandées, l'autre moitié de-
» vant rester à sa charge, pour le voyage de Brest

» à Paris , qui doit avoir eu pour principal objet
 » l'arrangement de ses affaires particulières , etc. «.

Vos motifs secrets percent , d'une manière bien évidente , à travers l'entortillage de cette plate dépêche , et il est impossible de s'y méprendre. On y voit qu'en suivant l'impulsion des sentimens bas , qui vous dominent , vous avez cherché , dès votre entrée dans le ministère , à me trouver des torts et à me nuire.

Votre conduite , à mon égard , étoit une énigme pour moi ; mais on m'en a donné le mot , à mon retour en France. Si j'avois pu le deviner , avant mon départ , j'aurois donné bien vite ma démission , et je ne serois pas parti.

Mais , malheureusement , votre dépêche du 24 octobre , ne nous est parvenue qu'à Saint-Domingue. Quoiqu'il en soit , je crois devoir répondre aux inculpations qu'elle renferme , et en faire connoître l'absurdité , la noirceur et l'injustice.

1°. L'*aviso* devoit partir , avant nous , pour nous annoncer. Cela étoit convenu ainsi , et le bien de la chose l'exigeoit. En effet , il étoit essentiel que les colons fussent informés des nouveaux décrets , avant notre arrivée dans l'isle. Sans cette précaution , nous nous serions exposés à être fort mal reçus ; ce qui pouvoit , dès le principe , porter un coup funeste à notre autorité , et nuire à la considération , qui devoit l'accompagner.

2°. Ce n'est qu'avec peine que l'*aviso* , (qui nous a précédé de huit jours seulement) , a pu sortir avant nous du goulet de la rade de Brest. Un grand navire ne s'y seroit pas exposé. Il est de notoriété

torité publique que les vents ont été contraires, depuis le mois de septembre, jusqu'au moment de notre départ, et que l'*aviso*, parti de Lorient, a été forcé de rentrer, à deux reprises différentes.

3°. Vous n'ignorez pas que nous nous étions embarqués, malgré les vents contraires, afin de profiter du premier instant favorable; que notre vaisseau a été assailli, dans la rade même, à l'entrée du goulet, d'un coup de vent si terrible, que nous avons failli périr, ce qui nous a occasionné un retard de cinq jours. Sans cela, nous serions arrivés presque en même-tems que l'*aviso*.

4°. Vous dites que j'ai été dix jours en route, pour arriver de Paris à Brest. Vous avez su, dans le tems, que j'avois été arrêté, dans plusieurs postes; parce que les chevaux, excédés par les émigrans qui fuyoient en foule à cette époque, étoient, pour la plupart, hors de service; et que j'ai été obligé de courir, jusqu'à trois relais, avec les mêmes chevaux, qu'il falloit faire rafraîchir à chaque relai.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas vrai que j'aye été dix jours en route. Au surplus, quand je serois arrivé dix jours plutôt ou plus tard, je ne serois pas parti plutôt, par l'obstacle invincible que les vents mettoient à notre départ.

5°. La formalité de ma *présentation au roi* n'a point retardé mon départ.

Nos commissions et nos instructions, datées du 30 septembre, ont été signées, par le ministre, le

premier octobre , et , par le roi , le 2 du même mois , c'est-à-dire le jour même de ma présentation à sa majesté.

Les expéditions ne m'ont été remises que le 3 , ainsi qu'il est prouvé par le billet suivant , écrit et signé de la main de M. Bretel , alors premier commis de la marine :

» J'ai l'honneur de faire mille complimens à M.
» de Mirbeck.

» M. de Lessart , qui vient de signer ses expédi-
» tions , m'a chargé de lui dire qu'il le prioit de
» ne se trouver , demain , au château , qu'entre six
» et sept heures du soir ; parce que *c'est avant le*
» *conseil qu'il le présentera au roi.*

» Ainsi M. de Mirbeck ne peut guères partir que
» *lundi (3) , sur les dix heures du matin ; et cela*
» *s'arrange avec le desir que j'ai de lui donner*
» *quelques centaines d'exemplaires des loix nou-*
» *velles* que j'aurai à neuf heures. Nous en con-
» viendrons , s'il le veut bien , demain , dans la ma-
» tinée.

» *Paris , ce premier octobre , à huit heures du soir.*

» *Signé ,* BRETTEL «.

Il est donc bien évident que la formalité de ma présentation au roi , qui a eu lieu le 2 octobre , n'a pas retardé mon départ , qui ne devoit s'effectuer que le lendemain 3.

6°. Vous dites , dans votre dépêche , » Que vous
» n'avez pu m'allouer que la moitié des 2,084 livres ,

» par moi demandées pour frais de route ; l'autre
 » moitié devant rester à ma charge , pour le voyage
 » de Brest à Paris , *qui doit avoir eu pour principal*
 » *objet , l'arrangement de mes affaires particu-*
 » *lières* «.

Vous joignez , ici , l'imposture à l'injustice et à la scélératesse.

Je vous répète que je n'ai rien demandé , et que je m'en suis rapporté à vous , pour la fixation de mes frais de voyage. Quoique je fusse bien persuadé que cet objet , consistant en déboursés réels , ne fût pas susceptible de la moindre réduction , néanmoins , par délicatesse , j'ai cru devoir vous laisser le maître absolu de le fixer.

Les choses étant ainsi , vous ne deviez pas dire , et consigner , méchamment , dans une dépêche officielle , que *j'avois formé une demande exorbitante* ; puisqu'encore une fois , je n'avois formé aucune demande , et que vous le saviez très-bien.

C'est donc de dessein prémédité , que vous vous êtes rendu coupable , envers moi , d'un assassinat moral , plus affreux , à mon sens , qu'un assassinat physique.

Il faut que vous soyez un homme bien abominable , et bien familiarisé avec le crime , pour avoir commis un tel attentat , contre la réputation d'un père de famille , d'un homme public , d'un citoyen paisible , qui ne vous a jamais fait de mal. Je m'enflamme d'horreur , quand je pense aux motifs qui vous ont porté à cette atrocité.

7°. A l'égard de mon voyage de Brest à Paris , vous avez décidé qu'il devoit être à ma charge.

sous le prétexte, qu'il doit avoir eu pour principal objet, l'arrangement de mes affaires.

Ce prétexte, que vous supposez, est en même-temps un outrage et une iniquité. Mes deux collègues en ont été si indignés, qu'ils vouloient me rembourser, chacun un tiers, des frais de ce voyage. Vous devez concevoir que je m'y suis opposé.

Enfin, en ajoutant le sarcasme à l'outrage et à l'iniquité, vous dites, (page 28 de vos observations), » Que vous êtes bien convaincu, qu'une » réduction, aussi légitime, loin de me désobliger, » n'a fait qu'éduifier MON PATRIOTISME «.

Il faut que vous soyez bien impudent, pour oser plaisanter sur un mot qu'il ne vous est plus permis de prononcer; ce mot sacré, l'objet du culte public, seroit dans votre bouche impure une profanation.

HUITIÈMEMENT, vous terminez ainsi vos observations, (pages 29, 30 et 31).

» Je me permettrai encore, sur le rapport du » *sieur* Mirbeck, une observation que je crois im- » portante; c'est qu'il n'est pas possible de le con- » cilier avec la correspondance des commissaires, » et je n'en citerai qu'une preuve. Le *sieur* Mir- » beck affirme, dans son rapport, que l'assem- » blée coloniale a provoqué tous les dangers de la » colonie, par un de ses arrêtés, du 5 novembre » dernier, et par son adresse incendiaire, du 7 » du même mois, etc. etc.

» Si on consulte, au contraire, la lettre des com-

» missaires , datée du 23 décembre , signée , et
 » sans doute rédigée par le *sieur* Mirbeck , on y
 » lit les assertions suivantes :

» L'assemblée coloniale a déployé une contenance
 » et une énergie , dignes des représentans d'une
 » section importante du peuple français.

» Nous pensons que si , dans les circonstances
 » malheureuses où elle s'est trouvée , elle a été
 » obligée de prendre divers arrêtés , qui ne sont pas
 » conformes aux principes généraux , et que des
 » évènements forcés peuvent seuls faire excuser ,
 » elle s'empressera de les annuller elle-même ,
 » lorsqu'elle pourra s'occuper , dans le calme , de
 » la révision de ses travaux.

» Elle vient de nous donner une preuve bien
 » convaincante de son patriotisme , de la pureté de
 » ses principes , et de son respect pour les décrets
 » de l'assemblée nationale , sanctionnés par le roi ,
 » par l'arrêté qu'elle a pris , le 10 de ce mois ,
 » pour changer sa dénomination d'assemblée générale
 » en celle d'assemblée coloniale ; seule dénomination
 » que l'assemblée nationale a consacrée dans tous
 » les décrets où il a été question des colonies.

» Un simple avis de notre part , manifesté par
 » une lettre au président de l'assemblée , a déter-
 » miné ce changement et a fait finir une discussion ,
 » qui s'étoit élevée , à ce sujet , et qui duroit déjà
 » depuis plusieurs jours.

» Cette prompte obéissance à la loi , et les preuves
 » qu'elle nous donne , chaque jour , de son amour
 » pour le bien public doivent écarter tous les

» soupçons que les mal-intentionnés pourroient
 » répandre contr'elle et les bons citoyens de St-
 » Domingue : ils sont français , ils mourroient plutôt
 » que de renoncer à l'être «.

» Une contradiction, aussi frappante sur des faits
 » aussi graves, déterminera, sans doute, l'assemblée
 » à ne prendre aucun parti sur le rapport du *sieur*
 » Mirbeck, avant d'avoir entendu ses collègues «.

R E P O N S E :

Ce que vous présentez, comme une contradiction de ma part, se concilie parfaitement avec le compte que j'ai rendu au roi et à l'assemblée nationale.

Nous ne connoissons pas, à notre arrivée à St-Domingue, tous les arrêtés de l'assemblée coloniale. Nos instructions portoient que nous prendrions, d'abord, en commun, les connoissances générales, avant de nous livrer aux travaux particuliers.

A l'époque de notre dépêche officielle du 23 décembre, nous n'avions qu'à nous louer de cette assemblée, et nous l'avons fait.

J'ai dit, page 9 de mon compte rendu, qu'il s'étoit établi, entr'elle et nous, des rapports d'intimité et de confiance, qui nous promettoient des succès; que nous n'avons rien négligé pour les obtenir.

Que, pour mieux nous assurer cette confiance, nous lui avions constamment communiqué nos plans et nos opérations, etc.

J'ai dit, page 10, que l'arrivée des *Léopardins*, à la tête desquels étoit *Bacon de la Chevalerie*,

détruisit, tout-à-coup, le charme, qui nous soutenoit et qui allégeoit le poids de nos travaux, etc.

Vous voyez, Monsieur, que cela n'est point du tout contradictoire, avec ce que nous avons écrit le 23 décembre : je vous prie de ne pas confondre les époques.

Après avoir pris, en commun, avec mes deux collègues, des connoissances générales sur la colonie, je me suis appliqué à rechercher le principe et les causes des désastres de ce malheureux pays. J'ai fouillé dans les greffes, les archives et les procédures criminelles, pour y trouver les renseignements certains que je voulois avoir. Et c'est dans le cours de ce travail pénible, que je me suis convaincu, que l'assemblée coloniale avoit provoqué, par un de ses arrêtés, du 5 novembre, et une adresse incendiaire, du 7 du même mois, les dangers et les maux, qui ont accablé la colonie, depuis cette fatale époque.

En parlant de la guerre ouverte, qui nous a été déclarée, *au commencement du mois de janvier dernier*, par l'assemblée coloniale, c'est-à-dire, par la faction des *léopardins*, qui la domine, j'ai dit, page 18, de mon compte rendu, » Nous nous » faisons un plaisir et un devoir de rendre justice » au patriotisme, aux intentions pures, et à l'amour du bien public, qui nous ont paru animer » la plupart des autres membres, dans toutes les » circonstances où il leur a été permis de se montrer sans danger «.

Voilà ce qu'il vous plaît appeller des contradictions.

Prenez garde qu'on ne vous soupçonne de complicité avec les *léopardins*, en vous voyant si empressé à les défendre, et à les justifier des attentats qu'ils se sont permis, contre nous et la nation.

Votre rôle étoit de nous seconder, de nous soutenir, de tout votre pouvoir, et non pas de protéger des séditeux qui se sont constamment déclarés les ennemis de toutes les autorités métropolitaines et constitutionnelles.

Voilà, Monsieur, mes réponses précises aux huit articles du libelle que vous avez fait publier contre moi. Je n'aurois pas songé à vous, si vous ne m'eussiez provoqué par une diffamation, imp prévue et gratuite. A vos assertions, j'oppose des preuves, et des faits, et vos propres aveux. Quant à la turpitude des motifs de votre impudente et criminelle agression, je veux bien vous sauver de la honte de la mettre dans tout son jour. J'ai prouvé que vous êtes un calomniateur, et cela me suffit: car pour prononcer entre nous, le public équitable n'a pas besoin de pénétrer toutes les profondeurs du mystère d'iniquité que renferme votre conduite.

Signé, DE MIRBECK.





